



Bureau de vote n°	FORMULAIRE L bis
COMMUNE de:	
ELECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2012	
Récépissé. Remise de l'enveloppe au Président de bureau de vote conformément à l'article 7, §3, alinéa 3 de l'ordonnance du 12 juillet 2012 organisant le vote électronique.	
déclare avoir reçu de M, Mme,	(nom, prénom),
président du bureau principal :	
- une enveloppe pour le bureau de vote N°	(en chiffres)
en présence de une enveloppe ouvrir plus tard e une enveloppe o des liens de ser et des machines une enveloppe o une enveloppe o déclaré nul; une enveloppe o après le scrutin; un récépissé; une enveloppe o une envelo	destinée à contenir les bulletins de vote annulés ; destinée à contenir les bulletins de vote dont le vote à été vide matelassée, destinée à contenir les supports mémoires vide destinée à contenir le procès-verbal; vide destinée à contenir les listes de pointage; vide destinée à contenir le formulaire en vue du paiement
Fait à, le ll_l . ll_ Signature du président du bureau de vote,	_l . 20lll. Signature du président du bureau principal,
,	,,

Établi en deux exemplaires¹.

_

¹ Le Président du bureau de vote conserve un exemplaire. L'autre exemplaire reste chez le président du bureau principal.